

Dossier de presse

Syndicat mixte de l'Aire urbaine

Belfort-Montbéliard-Héricourt

Mercredi 6 février 2002

Communiqué

Lors du conseil d'administration de l'association Aire urbaine 2000 du 27 novembre 1999, il a été décidé de créer le syndicat mixte de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. Un arrêté interpréfectoral en date du 29 octobre 2001 a créé ce syndicat, dont le comité syndical devrait être installé le 8 février 2002.

En raison du transfert de l'objet associatif et du personnel de l'association au syndicat mixte, l'association Aire Urbaine 2000 devrait être dissoute le même jour.

L'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt

L'Aire urbaine est un espace géographique au croisement de trois départements. Il correspond au périmètre d'étude du pays de l'Aire urbaine arrêté le 12 février 2001. Il comprenant :

- L'ensemble du département du Territoire de Belfort
- Dans la partie du Doubs : la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, la vallée du Rupt, le canton de Pont de Roide ainsi que les communes du canton d'Héricourt non membres de la CAPM
- Dans la partie de la Haute-Saône : les deux cantons d'Héricourt Est et Ouest.

L'Aire urbaine représente le tiers de la population de la Franche-Comté. Elle se situe parmi les vingt premières agglomérations françaises. Avec les Automobiles Peugeot à Sochaux et les entreprises issues de la restructuration d'Alstom à Belfort, véritables réservoirs de technologies avancées, elle constitue le premier pôle économique de Franche-Comté et l'un des principaux pôles industriels du pays.

Chiffres-clés

- Plus de 300 000 habitants
- 7000 étudiants
- 202 communes
- 1247 km²
- densité de près de 242 hab/km²
- environ 30 % de la population de Franche-Comté
- 7 % de la superficie totale de la Région

L'association Aire urbaine 2000

L'Aire urbaine est aussi, depuis 1984, le produit d'une volonté politique originale, celle de cinq collectivités locales à cheval sur trois départements mais associées pour penser et relever les défis de leur avenir commun. L'association a été créée à l'initiative des maires de Belfort, Montbéliard, Héricourt, du Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (à l'époque District urbain du Pays de Montbéliard) et du Président du conseil général du Territoire de Belfort. Cette coopération a permis de faire progresser et souvent aboutir des dossiers essentiels pour la modernisation de cette partie de la région.

| | |
|-----------------------|---|
| Date de création | mai 1984 |
| Statut | association loi 1901 |
| Siège social | Mairie d'Héricourt |
| Locaux administratifs | Montbéliard (cour des Halles) |
| Membres | Villes de Belfort, Montbéliard, Héricourt, département du Territoire de Belfort, Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard. |

Le conseil d'administration

| | |
|-----------------|---|
| Président | Jean-Pierre Chevènement, Maire de Belfort |
| Vice-présidents | Louis Souvet, Maire de Montbéliard, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard Jean-Pierre Michel, Maire d'Héricourt Christian Proust, Président du conseil général du Territoire de Belfort |

Les missions

- Coordonner les actions des collectivités membres visant à étudier et à favoriser la mise en œuvre d'un projet de développement de l'ensemble de l'Aire urbaine.
- Assurer la promotion des politiques urbaines, économiques, sociales et culturelles de ces collectivités en liaison avec les départements, la Région, l'Etat et l'Union européenne
- Soutenir la réalisation de projets communs dans le domaine de la formation, de la culture, de l'économie et de la communication
- Améliorer l'image de cette aire géographique par des actions de communication au niveau local, national et international afin de mieux faire connaître ses atouts économiques, touristiques, culturels, etc.

Le rôle d'Aire urbaine 2000 est de faire émerger des projets communs en s'appuyant prioritairement sur les organismes existants en s'efforçant d'en unifier les actions, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des phases d'études et des phases pré-opérationnelles, de mettre en œuvre ces projets vers lesquels les collectivités peuvent orienter progressivement une partie de leurs budgets d'investissement.

Les objectifs

L'un des premiers objectifs de l'association Aire urbaine 2000 a été la sensibilisation des pouvoirs publics aux difficultés du Nord-Est Franche-Comté. Cette action a favorisé la mise en place progressive d'un dispositif d'appui à la conversion industrielle à travers, notamment :

- L'éligibilité des deux zones d'emplois de Belfort et de Montbéliard aux fonds structurels européens objectif 2,
- L'éligibilité de l'aire urbaine à la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT),
- La nomination d'un chargé de mission de la DATAR à la reconversion industrielle du Nord-Est Franche-Comté auprès du Préfet de Région.

Lieu d'échange et de réflexion, l'association est devenue la plate-forme politique permettant aux élus locaux de dépasser leurs différences politiques et d'inscrire l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt dans une dimension stratégique en terme de développement économique. Cette dynamique s'est traduite par la conduite commune d'un certain nombre d'opérations concrètes dont l'impact se mesure à l'échelle de l'aire urbaine :

- Soutien au développement universitaire de l'Aire urbaine : l'impulsion a été donnée en 1985 avec la création de l'UTBM. Le schéma Université 2000, lancé en 91 a permis la création à Belfort d'une sixième UFR de l'Université de Franche-Comté. Création de l'École supérieure de technologie et des affaires (ESTA), développement de l'IUT Belfort-Montbéliard. Création du magazine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie, Transfert,
- Soutien actif à la réalisation du TGV Rhin-Rhône et au développement des infrastructures de transports routiers : la mise à 2X2 voies de la RN 19 et la mise 2X3 voies de l'A 36),
- Mise en place d'une politique de promotion économique à l'échelle de l'Aire urbaine et de prospection d'investisseurs au niveau international et d'un accord de partage d'une partie de la taxe professionnelle sur les trois grandes zones d'activités (Technoland dans le pays de Montbéliard, l'Aéroparc de Fontaine dans le Territoire de Belfort et Mont-Vaudois à Héricourt),
- Participation à la réflexion ayant abouti à la fusion des deux hôpitaux (de Belfort et de Montbéliard) et la construction d'un centre de méthadone à Héricourt,
- Renforcement de la notoriété de l'Aire urbaine dans le domaine culturel. La première initiative a été la création d'un centre de culture scientifique, technique et industrielle, puis l'implantation à Belfort du Centre chorégraphique national de Franche-Comté à Belfort, le Centre international de création vidéo à Hérimoncourt, création d'un magazine culturel de l'Aire urbaine (atmoSPHERE),
- Mise en place d'une politique commune de promotion du tourisme urbain d'agrément autour des centres de congrès et d'affaires Atria Belfort centre et Saint-Georges à Montbéliard,
- Réalisation d'un réseau câblé de télédistribution de Belfort-Montbéliard
- Enfin Aire urbaine 2000 a permis d'engager des réflexions dans les domaines du commerce (analyse de l'appareil commercial de l'Aire urbaine), de l'aménagement (schéma d'aménagement de l'espace central interurbain), des transports publics (schéma des transports publics de l'Aire urbaine).

La charte d'aménagement et de développement de l'Aire urbaine

L'éclatement de l'aire urbaine sur trois départements, sa division en deux unités urbaines (Belfort et Montbéliard) a incité ses collectivités à se lancer, dès 1999, dans l'élaboration d'un document de planification assez souple permettant de définir les orientations politiques et stratégiques en terme de développement.

La pertinence de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt s'exprime à travers son document de planification qui est la charte d'aménagement et de développement, document à différencier de la future charte du pays de l'Aire urbaine. La charte de l'association a été adoptée en 2001 par chaque collectivité.

Les objectifs de la Charte

Trois principes majeurs ont présidé à la mise en œuvre de la Charte d'aménagement et de développement de l'Aire urbaine :

- énoncer les principes d'une planification
- définir les champs de collaboration à mettre en œuvre ou à renforcer par des actions à entreprendre dans les 10 années à venir
- se doter de nouveaux moyens pour faire face aux enjeux de l'avenir (syndicat mixte)

Le processus d'élaboration de la Charte

La mise au point de la Charte d'aménagement et de développement de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt a été confiée aux agences d'urbanisme de Belfort et du Pays de Montbéliard.

Les trois grandes orientations de la charte

L'économie, la recherche et le développement, la formation supérieure

Enjeux :

- Excellence industrielle et technologique dans le domaine des transports terrestres et notamment du développement d'une économie de services aux entreprises
- Diversification par le tourisme qui demeure un domaine sous-exploité
- Recherche et formation supérieure particulièrement orientée vers les métiers et les technologies locales

La qualité de vie et la solidarité

Enjeux :

- Les équipements et services aux ménages dans les domaines de la culture et du sport
- La qualité du cadre de vie et de l'aménagement du territoire
- Les transports et déplacements urbains au sein de l'Aire urbaine

Le rayonnement de l'Aire urbaine

Enjeux :

- Un meilleur accès à l'Aire urbaine et des alliances avec les agglomérations ou territoires voisins
- L'image et la communication pour favoriser le sentiment d'identification des habitants de l'Aire urbaine et pour renforcer la notoriété du territoire.

Le Pays de l'Aire urbaine

Suite à la promulgation de la loi Voynet les collectivités membres de l'association Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt se sont engagées résolument dans une procédure Pays.

La démarche pays, telle que prévue par le législateur, ne fait que conforter la coopération initiée localement depuis la création de l'association : celle d'édifier un vrai espace de projet et de coopération respectant les compétences et les intérêts des sous-ensembles qui le composent. L'association a anticipé la loi Voynet en adoptant une charte d'aménagement et de développement.

Le décret d'application de la loi Voynet du 19 septembre 2000 détaille les phases nécessaires en vue de la constitution d'un périmètre définitif de pays.

De par son caractère fédératif, l'association Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt a été choisie comme la structure animatrice et coordinatrice de la démarche pays à l'échelle de l'aire urbaine.

Démarche de la mise en place du pays de l'Aire urbaine

La législation prévoit huit étapes pour la constitution d'un pays.

1. Engagement de la procédure (dossier de candidature en vue d'arrêter un périmètre)
2. Phase de consultation (conseils généraux, conseil régional, CDCI, CRADT)
3. Fixation du périmètre d'étude (arrêt préfectoral)
4. Création d'un conseil de développement (comprenant élus, acteurs socio-économiques, associations...)
5. Elaboration de la charte de Pays : mise en place d'un projet commun à l'échelle du Pays
6. Adoption de la charte de Pays (délibération des conseils municipaux)
7. Phase de consultation sur la charte (conseils généraux, conseil régional, CDCI, CRADT)
8. Fixation du périmètre définitif (arrêté préfectoral)

Actuellement, les trois premières étapes ont été réalisées pour le Pays de l'Aire urbaine. Le périmètre d'étude du futur pays de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt a été arrêté le 12 février 2001. Le conseil de développement est en cours de constitution. La charte d'aménagement et de développement de l'Aire urbaine servira de base de travail pour l'élaboration de la charte Pays.

Ce pays, éminemment urbain, est composé de 202 communes, 25 cantons, 2 communautés d'agglomérations (CAB et CAPM qui forment le noyau urbain du pays de l'Aire urbaine avec près de 70% de la population totale), 6 communautés de communes et 2 autres syndicats intercommunaux.

Dans la perspective de la LOADDT du 25 juin 1999 :

- la charte d'aménagement et de développement de l'association sera présentée comme base de discussions à la réflexion du conseil de développement pour l'élaboration de la future charte de pays,
- l'association Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt, structure porteuse du pays, s'est constituée, dès le début de l'année 2002, en syndicat mixte.

L'aire urbaine est un territoire pertinent reconnu en tant que tel par les pouvoirs publics et son évolution vers une formule de type «pays» s'inscrit dans la perspective de se positionner comme partenaire privilégié dans les démarches nationales d'aménagement et de développement de territoire.

Le Syndicat mixte de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt

Le Syndicat mixte de l'Aire urbaine a été constitué suite aux délibérations favorables des dix collectivités du Syndicat mixte qui ont désigné leurs délégués au comité syndical. Le 29 octobre 2001, un arrêté interpréfectoral a porté création de ce syndicat.

Composition du comité syndical

| | |
|---|--|
| Ville d'Héricourt | Jean-Pierre Michel Gérard Scharpf (suppléant) |
| Communauté de communes du Pays d'Héricourt | Jean-Michel Villaumé Jacques Abry (suppléant) |
| Conseil général de Haute Saône | Yves Krattinger Michel Gabillot (suppléant) |
| Ville de Montbéliard | Louis Souvet Marcel Bonnot François Niggli (suppléant) |
| Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard | Pierre Maury Daniel Girard Martial Bourquin Yves Richard Aimé Mourgeon (suppléant) |
| Conseil général du Doubs | Claude Girard Jean Geney Louis Cuenin Pierre Hélias Jean-Marie Bart (suppléant) |
| Ville de Belfort | Jackie Drouet Etienne Butzbach François Bloc (suppléant) |
| Communauté d'agglomération belfortaine | Jean-Pierre Chevènement Françoise Bouvier Jean Liborio Daniel Lanquetin (suppléant) |
| Communauté de communes du Sud Territoire | Raymond Forni Christian Rayot (suppléant) |
| Conseil général du Territoire de Belfort | Christian Proust Anne-Marie Fornical Jean Monnier Christophe Grudler François Dupont (suppléant) |